

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire son
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 29 Juillet 1884

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par Ordonnance du 23 de ce mois, a nommé M. Hippolyte Chaix, Commissaire de Police à Monte Carlo, en remplacement de M. Léon Fauché, démissionnaire.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héréditaire a été invité par S. M. le Roi de Suède à assister, le samedi 19 de ce mois, au baptême du fils nouveau-né de S. A. R. le Prince Héritier, qui a eu lieu au château de Tollgarn, distant de la capitale d'environ 6 heures. Le trajet a été fait à bord d'un bateau à vapeur où avaient également pris passage les Princes Charles et Eugène, ainsi que les principaux dignitaires de la Cour et du Gouvernement et les Dames de la Reine, invités à assister à la cérémonie.

S. A. R. le Prince Héritier, accompagné des personnes de Sa Maison, se trouvait au débarcadère pour recevoir les Princes, et aussitôt leur arrivée au château, la cérémonie a commencé en présence de LL. MM. le Roi et la Reine, des Membres de la Famille Royale, de LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Bade, des Princes Héréditaires de Bade et de Monaco, et des personnages invités.

La cérémonie religieuse terminée, un grand dîner fut donné à tous ceux qui avaient eu l'honneur d'y assister.

S. A. S. le Prince Héréditaire et sa suite rentrèrent à Stockholm vers minuit.

Dimanche 20, S. Exc. le Baron Pfusterschmid de Hardtenstein, Ministre d'Autriche, a offert un dîner, suivi de réception, en l'honneur de S. A. S. le Prince Héréditaire.

S. Exc. le Marquis Spinola, Ministre d'Italie, a également invité le Prince à dîner le jeudi suivant.

S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg a quitté, vendredi dernier, le Château de Marchais pour se rendre aux eaux de Bad-Hall, dans la haute Autriche.

Le retour de Madame la Duchesse aura lieu dans un mois.

On annonce que M. Léo Serres de Gauzy vient d'épouser au château de Fontaines près Chalon-sur-Saône, M^{lle} Geneviève de Boyer de Sainte-Suzanne, fille cadette du défunt Gouverneur Général de la Principauté.

En raison du deuil de la mariée, les parents et amis intimes assistaient seuls à la cérémonie.

Dimanche dernier, la Société Philharmonique a donné son premier concert d'été sur la place Sainte-Barbe, à 5 heures après-midi.

Ainsi qu'elle le fait chaque année, notre excellente société continuera, tous les quinze jours, ces réunions musicales à la grande satisfaction de la population monégasque.

Les travaux de construction de la nouvelle route entre la frontière Ouest et la frontière Est de la Principauté ont été adjugés :

- Le 1^{er} lot, à MM. Pécou frères;
- Le 2^e lot, à MM. Monbelli et Bolgheroni.
- Le 3^e lot, à M. Joseph Marquet.

L'état sanitaire de Monaco est toujours excellent, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter que les nouvelles de Toulon et de Marseille signalent une heureuse décroissance dans la marche de l'épidémie.

Depuis samedi dernier, le service des fumigations aux gares de la Principauté pour les voyageurs venant de la direction de Nice, a été supprimé comme il l'est dans les autres gares du littoral. Il n'est maintenu que pour les personnes venant de Marseille, de Toulon ou de Ventimiglia, et au-delà.

On a dû remarquer, dans notre dernier numéro, qu'aux substances préconisées par le Comité consultatif d'hygiène de Paris, nous avons ajouté le sulfate de fer et l'acide phénique.

L'emploi de ces matières ayant produit dans la Principauté les meilleurs résultats, nous avons cru devoir les mentionner à côté de celles recommandées par le docteur Brouardel et ses éminents collègues.

La distribution des prix au collège Saint-Charles a eu lieu hier matin, à 9 heures. La cérémonie, à laquelle assistaient une grande partie des fonctionnaires de la Principauté, et de nombreux invités, était présidée par S. Exc. M. le Gouverneur Général.

M. le baron de Saint-Priest, dans une courte allocution, s'est félicité de pouvoir apprécier les succès obtenus dès cette première année passée par les élèves de Saint-Charles dans un établissement dont la construction, les aménagements bien compris pour l'étude et l'hygiène offraient un des meilleurs modèles d'institution secondaire supérieure. Il a ensuite regretté l'absence du Prélat vénéré qui a fondé ce collège et a voulu, sous l'égide de notre

Auguste Souverain, toujours préoccupé dans sa paternelle bonté des intérêts catholiques et multiples de la Principauté, qu'une éducation chrétienne soit inséparable d'une instruction solide.

Exprimant en quelques mots ses sentiments de haute estime pour le Directeur et les Professeurs émérites du Collège, Son Excellence s'est alors adressée plus particulièrement aux élèves en leur recommandant de savoir toujours conserver intact et honoré leur passé d'élèves de Saint-Charles, qui est abrité par le drapeau séculaire de la Principauté.

Nous ne pouvons publier le palmarès dans son entier, nous nous bornerons à donner les noms des élèves le plus souvent nommés :

Louis de Vaubercey, 15 nominations; Emile Delpiano, 14; Louis Forest et Denis Eydoux, 11; Théodore Florent, Louis Bellando, Félix Bœuf, Edouard de Navailles, Joseph Bergonzi, André de Clausade, César Ré, Maurice Perrot, Joseph de Vaubercey, Ernest Colombara, 10; Charles Xhrouet, Alexis Mars, Paul Mars, 9; Clément Buisson, Louis Crovetto, Ezio Sprega, 8; Eugène Garrus, Jean Tanty, Léon Lemonnier, 7; Achille Torelli et Joseph Savoretti, 6.

La rentrée aura lieu le jeudi 2 octobre 1884.

L'appel sera fait ce jour-là, à 6 heures du soir.

Le lendemain vendredi, la messe du Saint-Esprit sera célébrée à 8 heures.

La composition de rentrée aura lieu de 9 heures à 11 heures.

La distribution des prix pour le pensionnat des Dames de Saint-Maur a eu lieu dimanche 27 juillet.

Voici les noms des principaux lauréats :

Elève hors concours

M^{lle} Marie Ajani, couronne et prix d'honneur.

Prix d'Honneur

accordé par S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg
1^{er} Prix M^{lles} Anna Garrus.
2^e id. Léonie Ajani.

DEUXIÈME CLASSE, dite classe bleue.

M^{lles} Anna Garrus, 11 nominations
Léonie Ajani, 11 id.
Louise Lefranc, 7 id.

TROISIÈME CLASSE, dite classe verte

M^{lles} Jeanne Ardoin, 9 nominations
Louise Bourgeois, 8 id.
Justine Fioupe, 7 id.

QUATRIÈME CLASSE, dite classe violette.

M^{lles} Pepita Ginferrer, 7 nominations
Juliette Colombara, 7 id.

SIXIÈME CLASSE, dite classe ponceau.

M^{lles} Faustine Cavalero, 6 nominations
Jeanne Garrus, 5 id.
Jeanne Lemaire, 4 id.
Rosine Médecin, 4 id.
Augustine Canis, 4 id.

SEPTIÈME CLASSE, dite classe rose

M ^{lle} Camille Bernolin,	5 nominations
Mathilde Bellando,	5 id.
Emilie Müller,	5 id.
Marie Cavalero,	4 id.
Rosalie Cassini,	4 id.
Léonie Plati,	4 id.
Victoria Salerou,	4 id.

Externat

PREMIÈRE CLASSE

M ^{lle} Marie Scheffter,	8 nominations
Madeleine Imperty,	8 id.
Jeanne Codonel,	8 id.
Juliette Fontana,	7 id.
Anna Viguier,	7 id.
Natalie Médecin,	6 id.
Fanny Jaquet,	6 id.
Alix Tavernier,	6 id.
Suzanne Schwentzer,	5 id.

DEUXIÈME CLASSE

M ^{lle} Louise Soudrille,	7 nominations
Angéline Croesi,	6 id.
Lucie Godeck,	6 id.
Marie Audoly,	6 id.
Cécile Soudrille,	5 id.
Henriette Pastorelly,	5 id.
Emma Crovetto,	5 id.
Marguerite Fillhard,	4 id.

TROISIÈME CLASSE

M ^{lle} Elisa Canis,	6 nominations
Madeleine Carpinello,	5 id.
Joséphine Audoly,	5 id.
Marguerite Combarieux,	4 id.
Marie Blancheri,	4 id.
Julie Bauer,	4 id.
Berthe Tavernier,	4 id.

Trente jeunes ouvriers, qui n'avaient pu prendre part, à cause de leurs professions, aux exercices du catéchisme et à la première communion donnée aux enfants de la Principauté le mois dernier par Monseigneur l'Evêque, ont communie dimanche matin, à 6 heures et demie, à l'église Saint-Charles. Le R. P. Sorini avait été chargé par Sa Grandeur de l'éducation religieuse de ces enfants.

A la messe de 10 heures 1/2, M^{me} T...y a chanté avec beaucoup de goût un *Ave Maria* de Luzzi, et M^{lle} Marie de Makaroff, jeune artiste de grand talent, a bien voulu nous faire entendre sa voix pleine de fraîcheur et bien timbrée, en chantant avec une véritable maestria le *Santo Spirito*, de Marras. M. l'abbé Montpitton, l'habile organiste de l'église Saint-Charles, a accompagné ces deux artistes.

Le soir, à 5 heures, après les vêpres, les jeunes communicants ont renouvelé leurs vœux de baptême, et on a couronné cette belle et touchante fête par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Nous apprenons avec une douleur qui sera vivement partagée par les fidèles monégasques, la mort du Supérieur Général des Frères des Ecoles Chrétiennes, décédé samedi dernier, dans la maison-mère, à Paris, rue Oudinot, n° 27, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Le Frère Irlide, de son vrai nom Jean-Pierre Cazaneuve, était né en 1813, en Béarn. Supérieur Général depuis le 2 juillet 1875, il avait montré dans ces hautes et difficiles fonctions les plus grandes qualités. Ses vertus en avaient fait un digne successeur de Jean-Baptiste de la Salle, dont il continuait l'œuvre avec le plus grand dévouement. Il était aimé et vénéré de tous ses disciples.

Demain mercredi, à 8 heures du matin, un service funèbre pour le repos du cher Frère Irlide sera célébré à la cathédrale de Monaco. Les enfants des

écoles chrétiennes y assisteront, et nous sommes persuadé que les catholiques de la Principauté voudront unir leurs prières à celles des chers frères et de leurs élèves.

HORAIRE DU SERVICE DES OMNIBUS

pour les Étrangers
Entre MONACO et MONTE CARLO et vice versa

DÉPARTS DE MONACO, PLACE DE LA VISITATION
1 heure après-midi — 1 h. 1/2 — 2 h. 1/2 — 3 h. — 4 h. 1/2 — 7 h. 1/2 — 8 h. 1/2.

DÉPARTS DE MONTE CARLO, PLACE DU CASINO
Midi — 2 h. 20 — 3 h. — 4 h. — 5 h. — 5 h. 1/2 — 10 h. — 11 h.

L'itinéraire suivi par ces omnibus est le même au retour qu'à l'aller : Place de la Visitation, avenue des Pins, avenue de la Porte-Neuve, rue du Port, boulevard de la Condamine, avenue de Monte Carlo, place du Casino.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Mercredi dernier, M. Lagrange de Langre, préfet des Alpes-Maritimes, revenant de Saint-Jean avec M. Léon Renault, député, a failli être victime d'un grave accident de voiture au lieu dit *Malariba*. Les chevaux s'étant emportés, la voiture a heurté le parapet de la route et l'équipage a été renversé ; heureusement, M. Lagrange de Langre et M. Renault en ont été quittes pour quelques contusions légères.

Ventimiglia. — Il y avait, la semaine dernière, au lazaret de Ventimiglia, près de 5,000 (cinq mille) quaranténaires.

Pour réduire cette agglomération dangereuse, on a déjà transporté un millier d'individus au Varignano.

— On a armé d'urgence, à la Spezia, les transports de la marine royale *Conte di Cavour* et *Rondine* afin qu'ils se trouvent prêts à aller embarquer à Ventimiglia les passagers qui doivent purger la quarantaine.

Mortora. — Le 20 juillet, vers 5 heures du soir, un orage violent a éclaté.

Plusieurs toits ont été enlevés. Les vitres et les persiennes brisées sont innombrables.

La campagne a beaucoup souffert ; un grand nombre, d'arbres ont été renversés.

Oneglia. — Le 17 courant, arrivait à Oneglia par le train de France, et après avoir purgé la quarantaine de cinq jours à Piano di Latte, une femme enceinte de cinq mois, venant de Toulon.

Brisée par les fatigues du voyage, elle passa la nuit à Oneglia et le lendemain matin elle partit pour Lucinasco, son pays natal, situé à une heure de marche d'Oneglia. En y arrivant, elle fut prise des symptômes du choléra. Ses compatriotes épouvantés, dans leur grossière ignorance, s'en prirent à la malheureuse femme, la maltraitèrent, et quelques-uns assurent même qu'ils allèrent jusqu'à la battre.

Au bout de quelques heures, elle succombait au mal et à l'épouvante.

La famille de la défunte fut aussitôt isolée.

L'hôtel d'Oneglia où elle avait dormi, fut visité par la commission sanitaire qui fit désinfecter le linge du lit et la chambre.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre sont revenus du château d'Eu, où ils avaient passé la semaine, en famille, chez le comte de Paris, samedi, pour assister au mariage religieux, à Saint-François-Xavier, du prince Louis de Ligne avec sa cousine germaine, M^{lle} Elisabeth de La Rochefoucauld, fille du duc et de la duchesse de Bisaccia. Tout ce qui reste de beau monde à Paris était présent à cette cérémonie empreinte d'un grand éclat.

Jeudi, avait eu lieu à l'hôtel de la rue de Varennes, la matinée de contrat et l'exposition de la corbeille

et du trousseau de l'aristocratique mariée, dont les traits rappellent beaucoup ceux de sa mère.

Le trousseau a remporté tous les suffrages : c'était un amoncellement de dentelles, de fanfreluches exquises, de toilettes à faire paraître misérables les fameuses robes de *Peau d'Ane*. Parmi les cadeaux très nombreux, on remarquait un admirable collier de perles à cinq rangs, don du duc et de la duchesse de Doudeauville, oncle et tante de M^{lle} de La Rochefoucauld ; un diadème, un collier et une énorme rivière en diamants, don de la comtesse de Talleyrand-Périgord, grand'mère du prince de Ligne ; un collier de saphirs avec boucles d'oreille assorties, donné par le prince et sa sœur, la comtesse de Beaufort-Spontin ; un croissant de diamants, dû à la duchesse de Luynes, sœur de père de la mariée ; une gourmette en diamants, présent de la princesse douairière de Ligne, grand'mère des époux ; une gerbe de diamants donnée par la princesse Henri de Ligne, que sais-je encore ? toute une variété de bijoux à remplir les colonnes de ce journal. Je ne parle ni des éventails, ni des bibelots de toute sorte, ni des meubles, ni des pièces d'argenterie ; depuis bien longtemps on n'avait vu pareil entassement de richesses, et ce mariage a dû répandre une pluie de billets de banque parmi le commerce parisien.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le jeune couple est parti pour le château de Bel-Œil, qui va être le théâtre d'une série de fêtes : le marié étant chef de l'illustre maison de Ligne, dont ce château est devenu en quelque sorte le domaine patrimonial. Le comte et la comtesse de Flandre ont pris la route de Trouville. D'autre part, le duc d'Aumale se dispose à partir pour Ostende. Il y a échange de princes, vous le voyez, entre la Belgique et la France.

La princesse Edgard Ney de la Moskowa est morte mardi dernier dans son hôtel de la rue de Marignan. Née de La Roche Lambert, sœur de la comtesse de Valon, elle avait épousé en premières noces le comte de Labedoyère, dont elle laisse deux fils, l'aîné marié à M^{lle} Bartholoni. De son second mariage avec le grand veneur de l'empereur Napoléon III, elle n'a pas eu d'enfants. Dame d'honneur de l'impératrice, elle avait brillamment tenu sa place parmi le groupe de femmes belles et charmantes qui entouraient la souveraine, et sa perte suscite de réels regrets. S. M. l'impératrice Eugénie s'est fait représenter aux obsèques par le vicomte Aguado.

La statue de Georges Sand est arrivée à La Châtre et a été immédiatement transportée dans le square où elle doit être édifée. L'Académie Française a décidé de ne point se faire représenter officiellement à la cérémonie d'inauguration. Toutefois les académiciens n'y manqueront pas, M. Alexandre Dumas en tête, qui doit y prononcer un discours. Le prince Napoléon, qui fut très lié avec Georges Sand, se fera représenter à cette solennité qui va raviver, pendant quelques jours, le souvenir d'une femme célèbre, mais dont les œuvres sont singulièrement oubliées aujourd'hui, et pour huit volumes sur dix, à très juste titre.

Le grand talent d'écrivain de l'auteur du *Marquis de Villemer* ne doit point faire passer sur le détestable emploi qu'elle en a fait jusqu'à la dernière période de sa vie, cherchant à saper la religion, la famille, tout ce qui est le vrai et le respectable, et à détruire, en politique, l'ordre légitime et rationnel hors duquel tout n'est que chaos et anarchie.

La France n'a été que trop longtemps prise au traquenard de la réputation de Georges Sand. L'Académie a bien fait de protester contre cet engouement à faux et de ne point sanctionner un hommage qui, littérairement, peut avoir sa raison d'être, mais ne l'a pas au point de vue de l'efficacité heureuse et vraie de l'œuvre accomplie.

A Paris, c'est la statue de Diderot qui sera inaugurée, le 30 juillet, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. L'auteur de l'Encyclopédie aura deux statues sur les bords de la Seine, l'une à l'Hôtel-de-Ville, l'autre place Saint-Germain-des-Près, sans compter une troisième à Langres, due à M. Bartholdi, et dont l'installation donnera lieu à des fêtes qui dureront trois jours, le mois prochain.

C'est beaucoup de statues pour un homme dont la plupart de ceux qui lui rendent hommage n'ont pas lu même dix lignes de ses œuvres. Mais il est convenu

que Diderot était un philosophe, un ennemi des prêtres et des rois — tout en recevant d'eux des cadeaux et des pensions comme Voltaire, — et cela suffit pour être coulé en bronze et en marbre par les tristes et stupides temps où nous vivons.

BACHAUMONT.

CAUSERIE

DES DÉSINFECTANTS

Comme complément aux mesures prophylactiques adoptées par le Comité d'hygiène de la Principauté, nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs :

Quelle est l'action des désinfectants sur les produits morbides ;

Quels sont les principaux agents chimiques que l'on peut employer pour prévenir et combattre cette infection ;

Et dans quelles conditions principales se développe la fermentation putride.

Dans un résumé très succinct, nous allons étudier ces trois questions capitales :

1° *Celle des désinfectants*, nom que l'on donne, d'une manière générale, aux substances destinées à détruire les odeurs fétides ou à prévenir le développement de ces odeurs ; mais là ne se borne pas le rôle thérapeutique des désinfectants ; il en est un qui a une importance beaucoup plus considérable, celle de détruire la vitalité des ferments ou des infusoires, véritables moteurs de la fermentation putride, et d'agir ainsi comme des *parasitocides*.

2° Parmi les nombreux produits que nous fournit la matière médicale, nous plaçons, en première ligne, tous les sels métalliques qui possèdent cette action principale et qui agissent en se rendant maîtres de l'hydrogène sulfuré, libre ou combiné, lequel, non seulement par lui-même, a une odeur détestable et un effet nuisible, mais accompagné d'autres matières qui lui communiquent les odeurs infectes les plus variées, qui disparaissent dès qu'on s'empare, par un composé métallique, de ce gaz méphitique. Les sels minéraux à base de mercure, de cuivre, de fer, de zinc, d'alumine, de magnésium, etc. ; qui viennent au premier rang des anti-putrides sont aussi, de tous les composés, ceux qui tuent le plus énergiquement les êtres inférieurs, et outre leur action toxique sur les infusoires, ils désinfectent les matières azotées d'une manière toute spéciale ; leur pouvoir chimique se manifeste en transformant en composés inodores, par voie de double décomposition, les produits volatils, causes ou véhicules de l'odeur nauséabonde, le carbonate et le sulfhydrate d'ammoniaque, et donnent lieu à la formation de sulfures métalliques, qui se régénèrent immédiatement en sous-sulfates, et en sels ammoniacaux fixes. Ces substances ont en outre la propriété de coaguler ou de précipiter les matières organiques. Elles se combinent avec l'acide phosphorique et les matières albumineuses et les précipitent, sans que cette combinaison puisse être détruite par l'action de l'acide carbonique de l'air, ce qui fait que la désinfection est permanente.

A côté de ces produits, il convient également de placer le chlore et ses composés (chlorure de chaux et de zinc), les hypochlorites, qui, en raison de leur pouvoir oxydant, détruisent la vitalité des êtres inférieurs, infusoires ou cellules anormales, qui pullulent dans les matières en putréfaction.

L'acide phénique, parmi les désinfectants les plus employés, a une action des plus énergiques pour détruire les ferments organisés. Il a la propriété incontestable de détruire la source de la mauvaise odeur, de prévenir la décomposition des matières organiques en détruisant les germes vivants qui la provoquent.

Plusieurs produits pyrogénés volatils, tels que la créosote, la benzine, les goudrons, agissent également sur les animalcules avec une grande puissance, en raison d'une modification que plusieurs de ces substances font éprouver à l'oxygène de l'air, qui se

transforme en ozone. Cet ozone agit sur les produits odorants de la décomposition des ferments, en formant de l'eau et des principes oxydés nouveaux qui neutralisent le gaz sulfhydrique.

Les essences, et surtout celles d'eucalyptus, de thym, de romarin, de lavande, de menthe, etc., détruisent aussi avec une merveilleuse promptitude les animaux qui vivent dans un milieu liquide. C'est en raison de leurs vertus antiseptiques et stimulantes que la médecine les emploie dans les boissons anti-chocholériques, dont plusieurs formules ont été publiées par les journaux, surtout dans la potion qui a été recommandée à Toulon au début de l'épidémie et dans laquelle l'essence de menthe joue un rôle important.

Nous n'oublierons pas non plus le camphre, qui est une essence volatile concrète et possède une action analogue ; ce qui explique le bien fondé des propriétés que l'on attribue à l'eau-de-vie camphrée comme anti-chocholérique, préconisée tout récemment dans plusieurs journaux de la région.

3° Il nous reste la dernière question à traiter, dont l'importance est réelle, c'est de passer en revue les conditions principales dans lesquelles se développe la fermentation putride des produits morbides ou excrémentiels.

Toutes les fois que du sang, du pus, ou d'autres liquides animaux, déjections etc., restent pendant un temps suffisant exposés à l'action de l'air à la température du corps de l'homme, la fermentation putride s'établit ; elle est d'autant plus rapide et intense que des produits déjà putréfiés sont en contact avec les liquides normaux, et que la température se rapproche plus de celle du corps humain. Pour que cette fermentation, ou décomposition des matières organiques azotées se fasse ; il faut : 1° une température convenable ; 2° de l'eau ; 3° le développement d'infusoires ou microbes.

Cette fermentation est entravée dès qu'une des trois conditions de son développement est écartée. La chaleur est indispensable à toute décomposition. Le rôle de la glace pour conserver indéfiniment des fruits, des œufs, des animaux etc., de même que celui du sel marin dans l'opération de la salaison des viandes, et celui du sucre dans la préparation des conserves, s'expliquent surtout par la soustraction de la chaleur et la diminution partielle de l'eau.

La présence d'animalcules ou ferments vivants, est une condition absolue de toute fermentation putride ; examinez à l'aide d'un microscope toutes les matières en putréfaction, et vous y découvrirez un monde dans un état d'agitation extrême. Tous ces parasites sont les *compagnons obligés de la fermentation putride*. Ce qui fit dire à Lamartine :

L'être succède à l'être, et la mort est féconde

En terminant, ajoutons que, grâce aux désinfectants que nous avons signalés, et que nous utilisons avec succès depuis longues années dans la Principauté, et grâce aussi aux mesures multiples prises et à la vigilance de l'autorité, tout danger paraît conjuré pour notre cher pays.

VARIÉTÉS

Les épidémies au XVII^e siècle

Il est curieux de comparer les précautions prises aujourd'hui pour conjurer le choléra, avec les moyens préservatifs employés il y a deux ou trois siècles. C'est ce que vient de faire le *Journal d'Hyères* en reproduisant un très intéressant document qui se trouve dans les archives de la mairie de cette ville.

C'est l'Arrêt de la Cour de Parlement, — tenant la chambre des vacations, — contenant le règlement sur le fait de la Peste, — du 17 juillet 1629, réimprimé en 1720, « à Aix, chez Joseph David, imprimeur du Roy, du Pais et de la Ville. »

Parmi les mesures prescrites par cette pièce, il en est qui ne diffèrent pas sensiblement de celles que nous employons aujourd'hui ; il en est d'autres qui nous semblent fort singulières. Toutes montrent que la terreur et l'affolement étaient plus grands encore que de nos jours.

Dès que l'apparition du fléau était annoncée, per-

sonne ne pouvait s'éloigner de la ville ou du pays sans être muni d'une permission qui n'était accordée qu'avec d'extrêmes difficultés. Quiconque y entraît ou y faisait entrer à l'aide de faux bulletins « des personnes, des marchandises et des paquets » était puni de mort.

Il était enjoint aux consuls des « lieux desclos et ouverts, de clore et fermer les dits lieux par barricades et cloisons, et d'établir des gardiens qui devaient être continuellement attentifs » et ne s'amuser à aucun jeu. Il leur était enjoint aussi d'établir un nombre suffisant d'intendants pour prendre garde à toutes les maladies qui pouvaient survenir et visiter les habitants de deux en deux jours. » Toute personne se sentant malade devait « en donner incontinent avis à l'intendant et au médecin, sous peine de vie. »

Comme aujourd'hui, le nettoyage des rues était une des premières précautions prises :

« Les rues des villes et lieux, dit l'article VII de l'arrêt, seront tenues nettes de tout fumier et ordure, et les immondices portés bien loin desdits villes et lieux, et chacun des habitants versera chaque matin trois ou quatre sceaux d'eau devant sa maison. » « Les rues, dit un autre paragraphe, seront nettoyées trois fois par semaine, et arrosées de vin, s'il se peut. » Cet arrosage serait assez cher de nos jours.

Comme aujourd'hui aussi, on se disait que les grandes agglomérations sont une des causes les plus actives du développement des épidémies, et les fêtes et réjouissances étaient interdites :

« Toutes assemblées de foires, marchés, et autres publiques, qui se font sous prétexte de vœux et fêtes de villages, danses et festins, baptêmes, mariages, et enterrements cesseront, sauf d'être le nombre réglé pour les dites assemblées de noces et funérailles par les officiers du lieu ; et pour les baptêmes il n'y aura que le parrain et la marraine, à peine pour les contrevenants de cent livres d'amende par contravention. »

Comme aujourd'hui encore, l'eau-de-vie passait pour un préservatif excellent ; seulement, défense était faite aux marchands de fournir le verre :

« Ceux qui vendent de l'eau-de-vie ne pourront fournir le verre à ceux qui en voudront boire, et videront dans le verre de celui qui en voudra acheter, à peine du fouet et de la galère. »

Le *laudanum*, le *camphre*, le *veratrum album*, n'étaient pas connus, mais l'ail était tenu en grande estime, surtout par les gens pauvres, qui ne pouvaient aborder les spécifiques du jour. Certaines substances assez communes étaient regardées également comme ayant de grandes vertus :

« Les paysans et autres de basse qualité avaleront tous les matins une côte d'ail, nette de la peau, qu'ils prendront en forme de pilule, et ceux qui en auront le moyen prendront le gros d'un pois de bonne triacle vieille, ou mangeront de la rûe, ou une couple de noix rôties et trempées dans de l'eau-de-vie non ratifiée, ou une bouchée de bon vin ou de malvoisie ; les pères, ou mères ou autres ayant conduit des enfants, leur feront avaler tous les matins à jeun un petit demi-verre de leur urine, ou de la semence de citron pilée et détrempeée avec de l'eau escabeuse ou de la peau d'écorce d'orange avec un peu de vin légèrement trempé. et se contenteront les habitants le plus modestement, et sobriement nettement qu'il se pourra, sans excès, ni mouvement violent et déréglé, et se garderont du froid et de la faim. »

Aussitôt qu'un ou plusieurs cas d'épidémie étaient constatés dans le pays, une enquête était ouverte et les moyens les plus énergiques mis en œuvre pour empêcher la contagion de faire de nouvelles victimes :

« On fera premièrement une curieuse recherche de l'origine de la maladie, et d'où elle a été apportée, qui premier a été affligé, qui a conservé et visité le malade infecté, et surtout on tâchera de savoir la marchandise infectée, pour icelle promptement brûlée, et ce pendant on fera incontinent sortir les survivants ou blessés hors de la maison, pour les mettre en quarantaine en lieu commode, et les coussins, paillasses, et autres meubles dangereux qui auront servi auxdits blessés seront incontinent brûlés, et la maison fermée et plâtrée, et marquée d'une grande croix blanche bien apparente, et les fenêtres bouchées à chaux et à sable jusqu'à ce qu'il soit procédé à la purification d'icelle en temps et lieu ; comme aussi tous ceux qui les auront hantées et fréquentées et qui auront été de la mêlée seront incontinent renfermés dans leur maison, pour y demeurer jusqu'à ce qu'il soit ordonné. »

Cette mesure s'appelait la *serrade*.

Si le mal continuait ses ravages ordre était donné aux habitants de se séparer le plus promptement possible et de se disséminer « dans divers quartiers du terroirs ou sur barques quand le lieu est maritime ; et à ces fins seront construites cabanes en toute diligence en telle quantité que sera avisé, aux dépens du lieu pour la retraite desdits habitants. »

Les mendiants étaient sévèrement séquestrés, et plus sévèrement les vierges folles.

« Les pauvres mendiants seront réduits en lieu le plus commode que se pourra, et nourris sans les laisser courir par la ville, et les p..., mises dans une tour, ou en une maison hors de la ville, laquelle sera fermée à chaux et à sable avec une seule ouverture pour leur donner du pain et d'eau. »

Les chiens et les chats eux-mêmes, qui n'en pouvaient mais, étaient impitoyablement occis « tant en la ville qu'au terroir. »

Pauvres chats!
Le soir, des feux étaient allumés sur les places et dans les rues.

« Sera fait feu par les rues et aux maisons avec laurier, romarin, thym, genièvre, lavande, storax, et autres herbes de bonne odeur. S'il y a pièces d'artillerie audit lieu, seront détachées le plus souvent qu'il se pourra, la nuit et sur la pointe du jour. »

Les églises étaient fermées, et la messe dite sous le porche :

« Les prêtres continueront la prière et oraison et feront sonner les cloches le matin, à midi et le soir, et les messes seront célébrées aux porches des églises au-devant desquelles il y aura de grandes places où le peuple pourra s'approcher sans se toucher l'un l'autre. »

Les funérailles, qui d'ailleurs ne sont jamais gaies, avaient un aspect particulièrement lugubre. Elles se faisaient « de nuit, avec une clochette et une torche allumée au-devant du corps. »

Si des fous se trouvaient atteints par le fléau, ils étaient « conduits à l'infirmerie et fermés dans une chambre avec les fers aux pieds. »

Les gens chargés de procéder à la « purification » des maisons infectées s'appelaient *parfumeurs* ; ils demeuraient dans une maison écartée, dont ils ne devaient sortir que lorsqu'ils en étaient requis. L'infraction à cette règle était punie de mort.

Les parfumeurs portaient un costume particulier, durant l'exercice de leurs fonctions, et étaient soumis à un régime spécial :

« Avant d'entrer en icelles maisons infectées, les parfumeurs feront des habits de treillis ou de grosse toile, lesquels iront jusqu'à mi-jambes en forme de casaque, avec les bas de même, et iceux prendront et vêtiront toutes les fois qu'ils entreront aux dites maisons. »

« Pendant le temps des purifications, ils useront ordinairement d'ail, oignons, figues, noix, et boiront du vin, et prendront tous les matins, ou des pillules de ruffi ou de thériaque ou de métridat, ou autres opiates préservatrices, et demi-heure avant que d'entrer aux dites maisons, se frotteront avec du vinaigre thériaque, sinon du commun, derrière les oreilles, sous les aisselles et aux engues, les poulx et narines. »

Les purifications se faisaient au moyen de plantes aromatiques et de chaux vive sur laquelle on versait du vinaigre après avoir bouché hermétiquement les fenêtres. En entrant dans la maison, les parfumeurs portaient au bout d'un bâton un petit fagot allumé qui devait leur donner un aspect tout à fait fantastique. Voici la composition de ce fagot :

« Trois sarments de vigne, et les branches de genièvre, romarin, laurier, rûe, sur lesquelles auront été jetées de la poix résine avec soufre et salpêtre. »

Les chambres des malades étaient parfumées avec « genièvre, thym, lavande, aspic, marjolaine et mélisse. » Pour le feu de la cheminée, il fallait user du bois de chêne, d'orme, de pin et de sarments de vigne ; le pavé et les murs de l'appartement devaient être tapissés « de fleurs d'orangers et de citronniers, de roses et de violettes. »

Tous les voituriers et muletiers venant de pays suspects étaient soumis, eux et leurs marchandises, à une quarantaine rigoureuse. Selon leur nature, ces marchandises étaient « purifiées » de diverses façons. Les draps de laine, les tapis et tapisseries étaient battus de verges deux fois par semaine, et « après, déployées au soleil et au serein et arrosées de vin blanc et d'eau-de-vie de dix jours en dix jours. » Les métaux et les pierres précieuses étaient lavés dans du vinaigre, chauffés fortement, et exposés à l'air durant cinq jours.

Le lieu de quarantaine était fixé « à quinze cannes du grand chemin royal, à un quart de lieu de la ville et à vingt-cinq cannes d'une autre bastide. » Ceux qui s'y trouvaient ne pouvaient s'en éloigner de plus de cinquante pas. Il leur était défendu de boire aux puits et aux fontaines.

Hélas ! en dépit de ces précautions multiples, les ravages de la contagion étaient toujours effroyables et dépeuplaient des provinces entières. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Loin de prendre de pareilles proportions, les épidémies vont diminuant d'intensité chaque jour, et il est probable que le choléra finira par n'être plus que la moins redoutable des coliques. En attendant que notre zèle à l'empêcher de venir

jusqu'à nous ne se ralentisse pas, continuons à veiller à la propreté des rues ; arrosons, phéniquons, camphrons et usons de tous les moyens indiqués par l'hygiène et la science.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
sise rue du Tribunal, n^o 2.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAITS publiés en conformité des articles 19, 22 et 24 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le 30 juin dernier, enregistré,

L'Administration des Domaines de S. A. S. le Prince, représentée par son Receveur, M. Antoine Lombard, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié à Monaco,

A acquis de Sir Frédéric John William Johnstone, rentier, demeurant à Londres, moyennant le prix de cent trente-quatre francs, une parcelle de terrain d'une contenance de six mètres soixante-onze centièmes, située à Monaco, au quartier de Roqueville, portée sous le numéro 99 de la section D du cadastre, et tenant : du midi, au restant de la propriété du vendeur ; du nord, au boulevard du Carnier ; de l'est, à l'avenue Roqueville ; et de l'ouest, à la Société Immobilière et de construction de Nice.

Aux termes d'un autre contrat, reçu par ledit M^e Valentin, notaire, le douze juillet, présent mois, aussi enregistré,

Madame Marie-Henriette Engelfred de Blieux, épouse de monsieur Auguste Roustan, avec lequel elle demeure à Monaco, a cédé à titre d'échange, au Domaine de Son Altesse Sérénissime, une parcelle de terrain sise à Monaco, au quartier de Fontvieille, d'une contenance de vingt mètres carrés, bornant le chemin de Fontvieille et portée sous le n^o 61 de la section A du cadastre,

Et monsieur Lombard, au nom de Son Altesse Sérénissime, a cédé en contre échange à madame Roustan, une parcelle de terrain, sise au même lieu, d'une superficie de quinze mètres carrés, détachée du chemin de Fontvieille.

Cet échange a été consenti sans aucune soule. Les personnes ayant sur les immeubles susdésignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire, dans la quinzaine de la transcription, au bureau des hypothèques de Monaco, où les contrats susénoncés vont être immédiatement transcrits.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels sur ces immeubles, elles devront produire leurs réclamations à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de bonnes conditions

S'adresser :

à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condaminé.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 21 au 27 Juillet 1884

ANTIBES, vapeur *Torpilleur n^o 63*, fr., c. Lartigue, engins de guerre, sable.
CANNES, b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id.
ID. b. *Charles*, fr., c. Allègre, id.
ID. b. *Saint-Joseph*, fr., c. Ricord, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. *Virginie*, fr., c. Isoard, id.
ID. b. *Toujours-le-Même*, fr., c. Musso, id.
MENTON, b. *Saint-Joseph*, fr., c. Such, sur lest.
NICE, vapeur, *Niçois*, fr., c. Ricci, passagers.

Départs du 21 au 27 Juillet 1884

ANTIBES, vapeur *Torpilleur n^o 63*, fr., c. Lartigue, engins de guerre, sur lest.
CANNES, b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id.
ID. b. *Charles*, fr., c. Allègre, id.
ID. b. *Saint-Joseph*, fr., c. Ricord, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. *Virginie*, fr., c. Isoard, id.
ID. b. *Toujours-le-Même*, fr., c. Musso, id.
SAINT-RAPHAEL, b. *Saint-Joseph*, fr., c. Such, id.
MENTON, b. *Vengeur*, fr., cap. Palmaro, id.
NICE, vapeur, *Niçois* fr., c. Ricci, passagers.

MAISON MODÈLE F. Faraldo

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

des RR. PP. Bénédictins Olivétains de l'abbaye de SOULAC (Gironde)
Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO
Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP. : Petit flacon, 2 fr. ; grand flacon, 4 fr.

Parfumerie des premières fabriques de Paris

BONNE OCCASION

CHAISES RUSTIQUES de Jardin
à VENDRE en totalité ou en partie

S'adresser à Monte-Carlo-Hôtel

20 FR. DE RÉCOMPENSE

à qui rapportera une

Petite PERRUCHE verte et grise
qui s'est échappée de la Villa Klaeger (Condaminé)



QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Très-agréable, cet ÉLIXIR est à base de Banyuls, contre Anémie, Affections d'estomac, Fièvres invétérées.
PARIS, 22, RUE DROUOT & LES BONNES PHAR^{MS}

M^{ME} LOUISE LINGERI

Sage-femme de 1^{re} classe, exerçant depuis 21 ans

TRAITE LES MALADIES DE FEMMES AVEC SUCCÈS
PREND DES PENSIONNAIRES

VACCIN ANIMAL

Rue Grimaldi, maison Henri Crovetto

en face M. COLOMBARA

ON PARLE FRANÇAIS, ANGLAIS, ALLEMAND & ITALIEN

A VENDRE une MAISONNETTE avec
TERRAIN CONTIGU, ayant
15 mètres de façade au midi.

Surface totale : 208 mètres

Position en plein midi, dans un quartier d'un avenir certain, à proximité de la nouvelle route.

Le propriétaire demande à emprunter 16,000 francs sur première hypothèque.

S'adresser à M. BERAUDO, quartier des Révoires, Monaco, derrière la gare ; ou à M. F. GINDRE, avenue de la Gare, Monaco.

SERVICE DES BREAKS

NICE, MONTE CARLO, et vice-versa

DÉPARTS DE MONTE CARLO POUR NICE, place du Casino
9 heures matin ; 5 heures et demie soir.

DÉPARTS DE NICE, 34, boulevard du Pont-Neuf
9 heures et demie du matin ; 3 heures et demie soir
BUREAUX : à Nice, 34, boulevard du Pont-Neuf ; à Monte Carlo, place du Casino.

PRIX : 2 fr. — Aller et retour, 3 francs.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco, 1884.